



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Blaye

**MAIRIE**  
de  
**CUBZAC LES PONTS**  
33240 CUBZAC LES PONTS  
Téléphone : 05 57 43 02 11  
Télécopte : 05 57 43 92 47  
Email : mairie@cubzaclesponts.fr  
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de membres représentés : 1

Nombre de suffrages exprimés : 12  
Pour : 12  
Contre : -  
Abstentions : -

Date Convocation : 28/01/2025  
Date d'affichage de la convocation : 28/01/2025  
Délibéré par le Conseil Municipal  
À Cubzac les Ponts, le 03/02/2025

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

ID : 033-213301435-20250203-2025\_003-DE



**Délibération n° 2025-003**

Lundi 03 Février 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le trois du mois de février à dix-huit heures se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE Maire de la commune de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt-huit janvier deux-mille-vingt-cinq.

**Présents** : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL – Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Procuration**: Jean-Pierre PRAT donne procuration à Alain TABONE

**Absent(s) excusé(s)** : Mathieu OLIVEIRA – Jean-Pierre PRAT

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Michel BARSE

**DELIBERATION PORTANT SUR L'AFFERMISSEMENT DE LA TRANCHE  
OPTIONNELLE N° 1 PORTANT SUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DU CHATEAU  
DES 4 FILS AYMON  
MARCHE N° 2024-INV-002**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-3,

**Vu** la délibération n°2025-058 du 11/09/24 portant attribution du marché de travaux de restauration du Château des 4 fils Aymon,

**Vu** la commission Finances du 20 janvier 2025,

**Le Conseil municipal,**

**Monsieur le Maire** rappelle que :

Le Marché à procédure adaptée n°2024-INV-002 des travaux de restauration du Château des 4 fils Aymon a été lancé et publié le 17 juin 2024.

La réalisation de travaux de restauration du Château des 4 fils Aymon conformément aux stipulations du CCTP, se décomposant comme suit :

- Tranche Ferme : Tour Sud et Arche ;
- Tranche optionnelle n°1 : Tour Nord.

Les travaux prévus dans le cadre de la tranche ferme étant en cours d'exécution, il s'avère nécessaire d'affermir la tranche optionnelle n°1 portant sur la Tour Nord du château pour permettre la poursuite de l'opération selon le calendrier fixé sur le marché n°2024-INV-002.

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:**

**DECIDE**

- **D’AFFERMIR** la tranche optionnelle n°1 pour un montant de 101 654,15 € HT soit 121 984,98 € TTC
- **D’AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- **D’INSCRIRE** les crédits nécessaires à la dépense au Budget Primitif 2025 à l'opération 32 – article 2138.

*Le Maire,*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;*

